

Bilan au 1er janvier 2018 des infractions et du permis à points



Bilan au 1er janvier 2018 des infractions et du permis à points

En 2017, près de 40 millions d'infractions au code de la route ont été relevées. Ceci comprend 17 millions d'infractions au stationnement (dont 60% de non-paiement du stationnement).

Hors polices municipales, le volume global des infractions (délits et contraventions) est stable par rapport à 2016 : 100 000 de plus. 27 122 677 infractions ont été relevées par les services de police, de gendarmerie nationale et par le dispositif de contrôle automatisé (CA) (+ 0,4 %).

Le nombre de points retirés s'établit à 15 148 554, en hausse de + 14,9 %, alors que le nombre d'infractions traitées génératrices de retrait de points a augmenté de + 21,9 %.

Le nombre de permis invalidés pour solde de points nul s'élève à 61 714, en baisse de - 2,3 %. Parmi ces permis invalidés, 13 054 concernent des permis probatoires, également en baisse de - 3,0 %. 3 063 168 permis ont vu leur capital initial de points rétabli (après deux ou trois ans), en baisse de - 8,2 %.

17,4 millions d'infractions à la vitesse ont été constatées en 2017, soit + 6,3 %. C'est le niveau le plus haut constaté en ce domaine. Cette évolution résulte de l'augmentation des infractions relevées par le dispositif du contrôle automatisé en lien avec l'accroissement du parc des radars et à la mise en place d'échanges avec de nouveaux partenaires européens permettant l'effectivité de la verbalisation de contrevenants vivant à l'étranger.

Au 1er janvier 2018, le dispositif CA vitesse compte 2 784 radars fixes (dont 700 aux feux tricolores et 78 aux passages à niveau) ainsi que 884 radars mobiles mis en œuvre par les forces de l'ordre. Ces radars automatiques relèvent 64,4 % des infractions au code de la route et 95 % des infractions à la vitesse. Les infractions à la vitesse relevées par CA augmentent de + 6,8 % avec 16,6 millions d'infractions relevées en 2017 (contre 15,5 millions en 2016). Les contraventions relatives au « franchissement de feu rouge » (feux tricolores ou passages à niveaux) constatées par CA (radars) s'établissent à 533 835.

L'alcoolémie délictuelle (supérieure ou égale à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré et plus) est en baisse de - 6,7 % avec 123 926 délits, représentant toujours 20,8 % des délits.

L'alcoolémie contraventionnelle (inférieure à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré) diminue de - 2,7 % par rapport à 2016, avec 80 182 contraventions en 2017. 7 287 contraventions ont été dressées pour alcoolémie comprise entre 0,2 et 0,5 g/l pour des titulaires de permis probatoire.

La conduite de véhicule après usage de stupéfiants (ou refus de se soumettre au dépistage) continue d'augmenter avec 49 135 infractions relevées (+ 10,7 %) en 2017, soit 8,3 % des délits, en progression constante avec un engagement croissant des forces de l'ordre sur ce sujet.